



DECISION N° 1/006573 /MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU 15 AVR 2020,
PORTANT MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AU MINISTERE DES
TRAVAUX PUBLICS

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,
PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er}: Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	BEKALA BEKALA Félix	23/05/1991	MVANE-SO	AGENT DECISIONNAIRE
2	BILOA Julie Odette	13/02/1986	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
3	BILONGO ABATE Gaston Patrick	24/01/1982	EBOLOWA	INGENIEUR DES TRAVAUX DU GENIE CIVIL CONTRACTUEL
4	CHEDJOU Maturin Anerse	15/04/1988	BANGOU	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5	CHUIDEU TCHAMGOUE Gaëlle	14/02/1989	BABOUTCHEU NGALEU	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
6	MANI OMGBA Francis	02/01/1995	MONATELE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
7	MBPILLE BAMA Luc Emmanuel	34486	MABIOGO-CAMPO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
8	MENDOMO Ivan	09/04/1994	ENONGAL	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
9	MENDOUGA AMOUGOU Ubald Eric	06/05/1991	OSSOESSAM	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
10	NDONG ELLA Henri-Joël	19/11/1986	MEKOMENGONA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
11	NDONG ESSONO Kevin Francky	16/04/1996	MA'AN	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
12	NDTOUDOU MEVONGO Paul Daniel	30/08/1996	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
13	NGONO Gaëlle Murielle	01809/1987	MEZESSE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
14	NGONO MINDJA Angeline Raïssa	10/06/1997	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
15	NGOUMBA YANDA Jean Gaël	04/04/1995	DIMAKO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
16	NKOU'OU MEKA Jean Vianney	22/10/1993	SANGMELIMA	INGENIEUR DU GENIE CIVIL CONTRACTUEL

17	SAFANA DANG Eric	27/09/1986	BELABO	INGENIEUR DE GENIE CIVIL CONTRACTUEL
18	TABOD Randy KAH	05/11/1999	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
19	WATAT NGASSAM Nicole Flore	01/08/1979	LIMBE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
20	ZOLLO MEDJO Lionel Audrey	24/10/1992	BAFIA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

Article 2 : (1) Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.

Article 3 : Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

Article 4 : Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 15 AVR 2020

AMPLIATIONS :

- SG/PM
- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE



Joseph Lé